

**Fête cantonale adultes dès 20 ans  
ACNG 2022**

Dimanche 12 juin 2022

**Organisation :**

Société de gymnastique féminine  
de Corcelles-Cormondrèche

**Directives de concours**

# DIRECTIVES DE CONCOURS POUR LA FETE CANTONALE

## ADULTES

<b>1</b>	<b>Dispositions générales</b>
1.1	La fête cantonale neuchâteloise adultes entre dans la compétence de la Commission Adultes qui édicte les prescriptions de la fête en collaboration avec le comité technique de l'ACNG.
1.2	La fête est ouverte à tous les groupes dames, hommes et seniors affiliés à l'ACNG ainsi qu'aux sociétés invitées. Tous les gymnastes se muniront de leur carte de membre FSG.
1.3	La fête a lieu par n'importe quel temps. En cas de mauvais temps, les concours peuvent être modifiés. Les concours récoltant un nombre insuffisant d'inscriptions pourront être retirés du programme.
1.4	Les gymnastes accidentés pendant la fête sont comptés dans l'effectif s'ils présentent un certificat médical délivré par le service sanitaire de la place de fête. Le certificat est à présenter à chaque poste de concours.
1.5	<p>Les sociétés peuvent choisir parmi les concours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Concours de sociétés composé de :<ul style="list-style-type: none"><li>• 4 jeux récréatifs (à apprendre sur place)</li><li>• Fit+Fun</li><li>• Tournoi des 3 jeux</li></ul></li></ul> <p>Activités supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Selon les inscriptions, démonstrations libres en gymnastique, aérobic ou agrès sociétés</li><li>• Des plates-formes</li><li>• La « Surprise finale »</li></ul>
1.6	<p><b>Catégories d'âges :</b></p> <p>Actives et Actifs :                   dès 20 ans (2002 et plus âgés) Dames et Hommes :                   dès 35 ans (1987 et plus âgés) Dames et Hommes seniors :       dès 55 ans (1967 et plus âgés)</p> <p>Exceptions : 1/3 des gymnastes peut être de la catégorie d'âge inférieure.</p> <p>Exemples :   équipe de quatre joueurs 1/3 = 1.33 donc 1 joueur moins âgé autorisé                   équipe de sept joueurs   1/3 = 2.33 donc 2 joueurs moins âgés autorisés                   équipe de huit joueurs   1/3 = 2.66 donc 3 joueurs moins âgés autorisés                   équipe de onze joueurs   1/3 = 3.66 donc 4 joueurs moins âgés autorisés</p>
1.7	<p><b>Classement :</b></p> <p>Un classement pour chaque concours sera établi, pour autant que quatre équipes soient classées. Le premier de chaque catégorie recevra un prix.</p>

<b>2</b>	<b>Concours de Sociétés</b>
2.1	Les points des 4 jeux récréatifs se calculeront selon le règlement élaboré par la commission Adultes.
2.2	Les points obtenus au Fit+Fun seront calculés selon les directives 2020. A choix 2 ou 3 disciplines.  Discipline 1 (FF1)      Tâche 1a : foot-balle – témoin Discipline 1 (FF1)      Tâche 1b : balles et planche  Discipline 2 (FF2)      Tâche 2a : Unihockey en équipe Discipline 2 (FF2)      Tâche 2b : Balles en 8  Discipline 3 (FF3)      Tâches 3a : Street Racket Discipline 3 (FF3)      Tâches 3b : Anneau en caoutchouc
<b>3</b>	<b>Tournoi des 3 jeux</b>
3.1	Les directives du tournoi des 3 jeux, <i>selon directives se trouvant sur le site de la FSG</i> , s'appliquent (éd. 1.1.2015). Le tournoi de jeu comporte :  Balle frappée - Tennis avec anneau - Jeu Goba
3.2	Le tournoi n'est organisé que si quatre équipes par catégorie au minimum sont inscrites dans les délais. Un regroupement des catégories peut être décidé par la direction des concours.  Catégories ouvertes au Tournoi des 3 Jeux : A. Dames dès 20 ans B. Hommes dès 20 ans C. Mixte dès 20 ans D. Dames et Hommes Seniors dès 55 ans
3.3	Une équipe comprend 3 joueurs/ses et un remplaçant  Si un joueur se blesse pendant le temps du jeu, il peut être remplacé sur le champ, sinon le changement s'effectue seulement lors du changement de place.
3.4	Chaque équipe est responsable de sa feuille de match durant la série. A la fin de la série, elle la remet à la direction du tournoi.
<b>4</b>	<b>Démonstrations libres</b>
4.1	Surface : 12 x 12 m, 12 x 18 m ou 12 x 24 m. Le choix de la surface doit être annoncé lors de l'inscription ainsi que le choix des agrès.  Les productions se feront en salle.
4.2	Musique maximum <b>5 min.</b>
4.3	La tenue est libre, les engins à main sont libres, les agrès sont libres.

<b>5</b>	<b>Plates-formes</b>
5.1	Les plates-formes ont lieu à l'extérieur ou à l'intérieur. En cas de mauvais temps, elles ont lieu à l'intérieur en fonction des possibilités.
5.2	Chaque plate-forme est animée par un moniteur compétent. Durée environ 45 minutes.
5.3	Elles sont ouvertes à tous les participants ayant acquis une carte de fête.
5.4	Les plates-formes ont lieu selon l'horaire joint au programme de la fête.  <b>La Commission Adultes ne peut pas faire l'horaire des concours en fonction des inscriptions aux plates-formes.</b>
<b>6</b>	<b>Obligations de la société</b>
6.1	Chaque société doit fournir, selon le quota ci-dessous, des juges ou contrôleurs des jeux, regroupés sous la dénomination commune de "juges".  Quota :           Jusqu'à 10 gymnastes participants : 1 juge Jusqu'à 20 gymnastes participants : 2 juges Jusqu'à 30 gymnastes participants : 3 juges
6.2	La société doit commander une carte de fête par gymnaste et par moniteur.
6.3	La finance de garantie s'élève à CHF 200.- par société. Elle sera remboursée au plus tard 60 jours après la fête si les délais d'inscription et de paiement sont respectés.
6.4	Chaque société donnera son No IBAN pour le remboursement de la finance de garantie.
6.5	La finance de garantie ne sera pas remboursée ou que partiellement si les inscriptions et la finance d'inscription ne parviennent pas dans les délais mentionnés ci-après :  – CHF 10.- par jour de retard – <b>dès 16 jours : inscriptions refusées</b>
6.6	L'inscription est validée par le paiement du montant total de la facture au délai indiqué.
<b>7</b>	<b>Dispositions finales</b>
7.1	En cas de nécessité, la Commission Adultes et le comité technique de l'ACNG promulgueront tout complément aux présentes prescriptions.
7.2	Le plan de travail et le programme général seront remis aux sociétés inscrites 15 jours avant la manifestation.
7.3	Les cas non prévus par les présentes prescriptions seront discutés par la Commission Adultes et le comité technique de l'ACNG, leurs décisions seront sans appel.

7.4	<b>Facturation</b> La société recevra une facture tenant compte de la finance de garantie et des inscriptions.
7.5	<b>Retenue pour absence à la fête</b> Désistement de la société : CHF 200.00
7.6	Les formulaires d'inscription sont joints aux présentes directives. Le délai d'inscription est fixé au <b>lundi 4 avril 2022</b>



**ACNG**  
ASSOCIATION CANTONALE  
NEUCHÂTELOISE DE GYMNASTIQUE

**BERNADETTE JORDAN**

Responsable Commission Adultes

Ch. des Coeudriers 9  
2052 Fontainemelon

032 853 70 18  
079 945 50 26

[bernadette.jordan@bluewin.ch](mailto:bernadette.jordan@bluewin.ch)  
[www.acng.ch](http://www.acng.ch)